



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA VENDEE

N° 2012/10

Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée  
délégation à la mer et au littoral

**ARRETE n° 10/DDTM/DML/SRAMP/2012**

portant approbation de l'évaluation de sûreté portuaire du port des Sables d'Olonne

LE PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

LE PREFET DE LA VENDEE

VU le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires ;

VU le règlement CE n°725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

VU la directive 2005/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;

VU le code des transports ;

VU le code des ports maritimes, et notamment ses articles R.321-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 22 avril 2008 définissant les modalités d'établissement des évaluations et des plans de sûreté portuaires et des installations portuaires ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU les conclusions de l'audit de la Mission sûreté-défense du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, effectué le 9 novembre 2010 au port des Sables d'Olonne ;

VU l'avis favorable du comité local de sûreté portuaire, en date du 18 novembre 2011 ;

SUR proposition du délégué à la mer et au littoral de la Vendée,

## ARRETE

### ARTICLE 1er :

L'évaluation de sûreté portuaire du port des Sables d'Olonne, annexée au présent arrêté, est approuvée.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entrera en vigueur le 15 juin 2012.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique, Monsieur le Préfet de la Vendée, Monsieur le Président du Conseil général de la Vendée, Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée, et Messieurs les chefs de service de l'Etat concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brest, le 2 février 2012

Fait à la Roche-sur-Yon, le 25 janvier 2012

Le Préfet maritime de l'Atlantique

Le Préfet de la Vendée



Le vice-amiral d'escadre Jean Pierre Labonne  
préfet maritime de l'Atlantique,



Bernard SCHMELTZ

### Ampliations :

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (Mission sûreté-défense)  
Préfecture maritime de l'Atlantique (division Action de l'Etat en mer)  
Préfecture de la Vendée (secrétaire général ; directeur de cabinet)  
Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Direction interrégionale des douanes  
Commandement de la Marine à Nantes  
Sous-préfecture des Sables d'Olonne  
Direction départementale de la sécurité publique de la Vendée  
Groupement départemental de gendarmerie de la Vendée  
Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient  
Conseil général de la Vendée (service maritime départemental et service départemental d'incendie et de secours)  
Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée  
Préfecture de la Vendée (pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs)